

Pour une université performante

Prise de position de l'Association des enseignants et chercheurs du supérieur au Luxembourg (AECS)

L'AECS, constituée en mai 2001, regroupe une grande partie des enseignants et chercheurs des deux institutions d'enseignements supérieurs régis par la loi du 11 août 1996, le Centre Universitaire (CU) et l'Institut Supérieur de Technologie (IST). L'association a, dès le début, accueilli favorablement et soutenu l'intention du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de réformer cette loi pour permettre l'éclosion d'une Université digne de ce nom au Luxembourg, et ceci d'autant plus qu'une grande partie de ses membres, employés à plein temps sous le régime de la nouvelle loi, ont rejoint le CU et l'IST dans les trois dernières années avec la mission et la volonté de contribuer au renouvellement de l'enseignement supérieur luxembourgeois.

L'AECS, en tant que représentation du personnel académique, a été invitée par le Ministère en tant que "force vive" à diverses réunions de consultations avec les responsables chargés de préparer le projet de loi sur l'établissement de l'Université de Luxembourg (UdL). Et pourtant, l'AECS a été, comme tous les autres participants au séminaire organisé par le Ministère le 14 mars 2002 à Mondorf, confrontée à toute une série de nouveaux développements qui appellent à commentaire.

Le maître mot du séminaire de Mondorf était, en anglais dans le texte, "small but beautiful". L'idée-force de la nouvelle université est celle d'un nombre limité de pôles d'excellence servant de points de cristallisation pour le développement de l'enseignement universitaire à partir du troisième cycle. Même si l'on n'ose plus faire complètement l'impasse sur le deuxième cycle, la méfiance atavique face à des formations complètes en trois cycles reste donc bien vivante. Cette vision d'une Université basée essentiellement sur la recherche est partiellement en contradiction avec l'autre but avoué de cette refonte de la loi sur l'enseignement supérieur, à savoir le renouvellement

des structures existantes, celles du CU et de l'IST, ainsi que celles de l'ISERP et partiellement de l'IEES où des cycles d'enseignement allant jusqu'au niveau bac+4 existent déjà.

La recherche est certes un pilier essentiel d'une université, cela va sans dire, et nous y reviendrons en détail plus bas. Une université est cependant bien plus que cela : c'est un lieu de rencontre où recherche et enseignement se fécondent mutuellement. Pratiquement toutes les universités du monde depuis un millénaire fonctionnent sur ce modèle. Que resterait-il d'ailleurs de la volonté de créer, en réformant les maintes insuffisances de la loi de 1996, un véritable enseignement supérieur si maintenant on se bornait à parachuter des institutions d'enseignement de troisième cycle qui dans le paysage universitaire international sont partout l'exception, et dont on ne peut guère évaluer les chances de réussite dans le contexte luxembourgeois.

Les axes prioritaires de l'Université de Luxembourg

Il est surprenant de voir apparaître dans le projet de l'UdL le nombre précis des axes prioritaires de l'Université qui n'ont fait l'objet d'aucune discussion et d'aucun consensus. S'il est clair qu'une université de taille réduite, comme le sera l'Université de Luxembourg, ne peut éparpiller ses moyens, la détermination arbitraire d'axes prioritaires est tout à fait inacceptable.

Les facultés qui vont être mises en place auront pour racines les institutions existantes. Leur personnel, majoritairement jeune et hautement motivé, est en grande partie déjà constitué ou le sera sous peu. Ne serait-il pas logique que ce soient ces facultés qui en premières auraient la charge et la responsabilité de définir leur propre profil, ensemble avec les Conseils qui seront mis en place et le Gouvernement ?

De même, le moment choisi pour la création de "programmes spéciaux" et d'instituts parallèles, comme le LIASIT (Luxembourg Institute of Advanced Studies in Information Technology) ou la "Luxembourg School of Finance" peut s'avérer dangereux dans le processus d'établissement de l'Université. Ces instituts doivent être entièrement intégrés dans l'Université et il est indispensable que les représentants scientifiques des facultés concernées soient convenablement associés à leur création et à leur gestion pour éviter l'éparpillement des forces et des ressources dans des structures parallèles.

La position de l'AECS est claire : En premier lieu, il faut établir et rendre fonctionnelles les facultés, ensuite il faut qu'elles se dotent, à travers un processus transparent, d'axes de priorité dont l'expression pourra être des instituts et programmes dits spéciaux gérés et logés à l'intérieur des facultés.

Les acteurs de la recherche scientifique

La recherche est un des piliers essentiels de chaque Université et inversement l'Université devra être le point de cristallisation de la recherche fondamentale et appliquée du Grand-Duché. Les institutions d'enseignement supérieur ne se sont vraiment engagées dans la voie de la recherche fondamentale et appliquée qu'avec la réforme de 1996. Les Centres de Recherche Publics, établis dès 1987 et dont la mission première est celle d'assurer le transfert de technologie vers l'industrie, ont, au fil des ans, développé également des activités de recherche appliquée, avec cependant un mode de financement différent.

Ainsi a-t-on vu en 1999 s'établir le Fonds National de la Recherche dont la majeure partie des ressources financières sont actuellement allouées aux CRP alors que la recherche au niveau du CU et de l'IST est majoritairement finan-

cée directement sur le budget de l'Etat à travers les projets dits " Titre I ". Le Ministère a bien insisté sur le fait que la réforme de la loi de 1996 ne touche en rien celle de 1987 et que les activités de transfert de technologie des CRP seraient complémentaires aux activités de recherche de la future Université.

Il est clair que dans cette optique l'Université d'une part et les CRP de l'autre devront définir clairement leurs relations, leur champ d'action et leur mode de financement. L'AECS plaide, comme le Ministère, pour rassembler la recherche fondamentale et appliquée à l'intérieur des facultés. La création de l'Université de Luxembourg livre en effet l'occasion unique de fédérer toutes les activités de recherche dans une structure unique qui peut créer des masses critiques dans plusieurs domaines et éviter une dispersion des moyens et une concurrence néfaste dans un pays aussi petit que le nôtre.

La structure interne de l'Université

Lors du séminaire de Mondorf, le Ministère a présenté pour la première fois publiquement sa vision de la structure interne de la future Université. L'AECS a constaté que la structure proposée ne correspondait guère à ses principales revendications notamment en matière d'autonomie et de subsidiarité.

L'Université serait, dans le modèle actuel, chaperonnée par un Conseil de Gouvernance tout-puissant qui non seulement n'est soumis à aucun contrôle démocratique puisqu'il est nommé par le Gouvernement, mais qui en plus fixe les axes stratégiques de l'Université et en nomme le recteur qui a son tour choisit ses vice-recteurs. De même, le Conseil d'Université ne comporte qu'une minorité d'enseignants élus, et les Conseils de Faculté risquent de se retrouver avec des majorités de membres externes à l'Université – une formule qui a montré ses limites avec la loi de 1996 et qui est en partie responsable des difficultés que connaissent actuellement les Conseils d'Administration des institutions d'enseignement supérieur – et même, on peut le redouter, avec des doyens imposés aux facultés.

Une telle concentration de pouvoir au sommet de la pyramide ne se retrouve nulle part dans les systèmes universitaires

internationaux, même pas à l'Université Catholique de Louvain, pourtant exceptionnellement hiérarchique/hiérarchisée, où le Ministère semble s'être largement inspiré pour mettre au point cet organigramme. De plus, la mise en place précoce – avant le vote de la loi – du Conseil de Gouvernance et du Rectorat risque d'hypothéquer dès le départ le développement de facultés qu'on n'osera plus guère appeler autonomes.

Cet organigramme et ce calendrier témoignent d'une solide méfiance du Ministère face au corps enseignant que la future Université est actuellement déjà en train de recruter. Ceci est d'autant plus décevant que ce recrutement se fait avec l'accord du même ministère. L'AECS réitère qu'une organisation autonome et transparente de l'Université dont les détenteurs de fonctions sont élus pour un mandat de durée déterminée est le meilleur garant pour assurer à l'institution le soutien de tous ses membres sans lequel elle serait de toute façon condamnée à l'échec. L'AECS revendique la structure interne démocratique et autonome qui est la règle pour une université publique en Europe.

Une université pour les étudiants

L'AECS se réjouit que dans les programmes d'infrastructure, le Gouvernement ait prévu la création d'un nombre substantiels de logements pour étudiants, même si le concept d'une université dispersée sur trois sites ne favorisera pas l'éclo-

sion d'une vie estudiantine ou le brassage des cultures littéraires et scientifiques. L'AECS soutient également tout encouragement à la mobilité des étudiants, aussi bien des étudiants de l'UdL qui voudraient poursuivre des études hors du pays que celle des étudiants étrangers voulant rejoindre les programmes de l'UdL.

Par contre, le projet d'une mobilité forcée semble peu réaliste et serait en tout cas unique au monde. De façon générale, s'il faut veiller à ne pas répéter les erreurs faites ailleurs, l'Université de Luxembourg doit éviter de devenir un point singulier, avec des formules inventées pour le besoin de certaines causes et dont rien ne prouve la faisabilité.

Le Ministère veut faire de l'Université de Luxembourg un modèle unique dans son genre qui en peu de temps pourra rivaliser avec les noms les plus prestigieux. L'AECS se contentera, plus modestement, d'une université fonctionnant bien, avec des enseignants engagés et enthousiastes, des étudiants satisfaits et trouvant de bons débouchés sur le marché du travail et une activité de recherche originale dont l'ambition sera de compter parmi ce qui se fera de mieux au monde dans son domaine respectif.

L'Université de Luxembourg peut réussir ce pari. Pour cela il faudra recruter un personnel enseignant hautement qualifié et hautement motivé et mettre en place une structure interne basée sur l'indépendance, la démocratie et la subsidiarité.

AECS

L'AECS

L'association des enseignants et chercheurs du supérieur au Luxembourg a pour objet de contribuer au développement des activités d'enseignement et de recherche universitaires au Grand-Duché de Luxembourg selon des standards de qualité internationaux

- en participant au débat public portant sur le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

- en promouvant la liberté académique des enseignants et chercheurs au sein de leurs établissements

- en s'engageant pour le développement de bonnes conditions de travail pour le personnel académique.

Elle représente les intérêts et les droits de toute personne accomplissant une tâche d'enseignement et/ou de recherche auprès d'une institution de l'enseignement supérieur au Grand-Duché.

Membres du Conseil d'Administration:

Président: M. Fernand Anton (CUNLUX); Vice-Président: M. Massimo Malveti (IST); Secrétaire: Mme Agnès Prüm (CUNLUX); Trésorier: M. Stefan Maas (IST). Autres Membres du Conseil: M. Raymond Bisdorff (CUNLUX), M. Arnaud Bourgain (CUNLUX), M. Paul Heuschling (CUNLUX), Mme Kristine Horner (CUNLUX), M. Pierre Kelsen (IST), M. Claude Müller (CUNLUX), M. Bernard Steenis (IST)

www.aecs.lu